

PROJETS NOVATEURS 2013-2014

AIDE-MÉMOIRE

Mesure de soutien offerte aux commissions scolaires et aux cégeps pour des projets novateurs visant l'accès des femmes à des emplois traditionnellement masculins

PROJETS NOVATEURS 2013-2014	RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCIER
Les projets doivent être soumis au moyen du formulaire Présentation d'un projet novateur (annexe 1) Note : consulter le document Admissibilité et critères de sélection des projets novateurs - (annexe 2)	Dépôt des projets à la DR	2 décembre 2013
PROTOCOLES D'ENTENTE 2013-2014		
Pour accorder un soutien financier à un projet, il faut signer un Protocole d'entente (annexe 3)	Dépôt des protocoles à la DAFE	31 janvier 2014
REDDITION DE COMPTES		
BILANS DES PROJETS 2013-2014		
Les établissements scolaires doivent compléter la section Bilan (annexe 1)	Dépôt des bilans à la DAFE	30 mai 2014
Transferts des allocations aux CS ou aux cégeps	DAFE-DGRS	30 juin 2014